**LGV : le Lot-et-Garonne devra bien payer 20 millions d'euros pour le tronçon Tours-Bordeaux**

Publié le 13/12/2019 à 18:19 , mis à jour à 19:12

DDM - XAVIER DE FENOYL /

Alors que les futurs tronçons de la LGV, dont le Bordeaux-Toulouse, sont gelés, des collectivités locales, dont le Département du Lot-et-Garonne espéraient ne pas payer leur reliquat sur le tronçon Tours-Bordeaux. Peine perdue pour le moment devant la cour administrative de Paris. l La cour administrative de Paris a tranché : huit collectivités locales devront bien payer la note de la LGV Tours-Bordeaux, même si les nouveaux tronçons sont gelés, dont celui devant relier Bordeaux à Toulouse. Le Lot-et-Garonne devra donc bien débourser plus de 20 millions d'euros.

Face au gel des tronçons à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse d’une part et vers l’Espagne d’autre part, cinq communautés d’agglomérations et trois départements ont saisi la cour administrative d’appel de Paris afin de ne pas avoir à régler les reliquats dus au titre de la construction de la LGV Tours-Bordeaux (1). Elles estimaient ne pas avoir à payer les sommes restantes à SNCF Réseaux - soit un total de 85 millions d’euros dont 20,29 millions d'euros pour le Lot-et-Garonne - prévues dans le cadre d’une convention de financement.

La cour administrative d’appel de Paris ne l’a pas entendu de cette oreille. Suivant son rapporteur public, qui avait estimé lors de l’audience du 26 novembre dernier que **« rien dans la convention de financement ne liait le versement des sommes dues à la réalisation des projets autres que le tronçon Tours-Bordeaux »**, la cour a rejeté l’ensemble des demandes et condamné chacun des demandeurs à verser 1 500 € à SNCF Réseaux au titre des frais de justice engagés. Il s’agit là du deuxième échec des collectivités, déjà déboutées par le tribunal administratif de Paris en mai 2017. L’affaire pourrait maintenant atterrir devant le Conseil d’Etat.

(1) : 8,75 M€ pour la CA Pau-Béarn, 5,8 M€ pour la CA de Mont-de-Marsan, 14,3 M€ pour la CA du Pays Basque, 25,5 M€ pour les Pyrénées-Atlantiques, 20,29 M€ pour le Lot-et-Garonne, 8,35 M€ pour la CA de La Rochelle et 2,48M€ pour le Grand Montauban.

La rédaction

[https://www.ladepeche.fr/2019/12/13/lgv-le-lot-et-garonne-devra-bien-payer-20-millions-deuros-pour-le-troncon-tours-bordeaux,8602656.php](https://www.ladepeche.fr/2019/12/13/lgv-le-lot-et-garonne-devra-bien-payer-20-millions-deuros-pour-le-troncon-tours-bordeaux%2C8602656.php)